



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L712-2 par lequel le président peut déléguer sa signature ;
- Vu les statuts de l'Université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale Mammone à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu les statuts du Centre de Recherches Droit Ethique et Procédures ;
- Vu le procès-verbal du 14 octobre 2022 du conseil du laboratoire « Centre Droit Éthique et Procédures » proposant Monsieur Hugues HELLIO à la direction du laboratoire ;
- Vu l'arrêté du 16 octobre 2022 nommant Hugues HELLIO directeur du laboratoire

ARRETE

Article 1 :

Délégation est donnée à **Monsieur Hugues HELLIO**, Maître de Conférences et Directeur du Centre de Recherches Droit Ethique et Procédures, à l'effet de signer au nom du Président de l'université d'Artois et dans la limite de ses attributions, et à charge d'en référer en cas d'apparition d'une difficulté, les actes, décisions, documents relevant des domaines suivants :

A. Domaine Financier

Dans la limite des crédits ouverts au Centre de Recherches Droit Ethique et Procédures :

- bons de commande,
- certifications du service fait valant ordre de payer,
- certificats administratifs, justificatifs de paiement et constatation des recettes,
- états de frais correspondant aux ordres de mission en France,

B. Gestion des personnels

- ordres de mission en France (à l'exclusion des ordres de missions internationaux qui doivent recevoir le contreseing du président).

Article 2 :

Cette délégation prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin au plus tard au terme du mandat du délégant ou des fonctions du délégataire.

Article 3 :

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de l'Université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 16 octobre 2022

Le Directeur du Centre de Recherches
Droit Ethique et Procédures



Hugues HELLIO

Le Président



Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 14/12/2022

Publication sur l'intranet le : 14/12/2022

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 14/12/2022

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr